

COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés
Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Sophie Perreault, AQDFL
M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme

Représentants des chaînes
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's
M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec

9 décembre 2016

OUVERTURE DES CHAMBRES À ATMOSPHÈRE CONTROLÉE : 8 décembre 2016

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2016

Décision du comité de prix du 9 décembre 2016 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec est le maintien des prix des variétés déjà fixés, et la prolongation de l'annexe H pour les États-Unis et outremer, les changements sont indiqués en caractère gras

Date	Sunrise, Paulared, Lobo, Ginger Gold (minot : 42 lb)	McIntosh, Spartan, Cortland et Empire (minot 42 lb)	Rouge et Jaune Délicieuse (minot : 42 lb)	Gala et autres variétés tardives (minots 42 lb)	Honeycrisp* (minot 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 16,00 \$ C : 18,00 \$	S : 50,00 \$ C : 50,00 \$
À compter du 26 octobre 2016		S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	
À compter du 8 novembre 2016					S : 40,00 \$ C : 50,00 \$
Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 3/4 po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.					
* Spécifications pour la Honeycrisp					
<ul style="list-style-type: none">• Calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac• Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire• Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit					

S: Sac

C: cellule

PROMOTIONS CIBLÉES (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac ou en cellule.
Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) - (sans complément de prix)	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac ou en cellule.
À compter du 17 octobre 2016	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh de calibre 2 1/2 à 2 5/8 po. vendues en sac pour exportation vers les É.-U. ou en cellule pour le commerce outremer.
À compter du 5 novembre au 15 décembre 2016 et prolongation jusqu'au 31 janvier 2017	Rabais de 2 \$/minot (AVEC COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés McIntosh et Spartan de calibre 2 1/2 à 2 5/8 po. vendues en sac et de calibre 125 et plus petites vendues en cellule pour fins d'exportation vers les É.-U. ou pour le commerce outremer.

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTIONS CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour les **variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une **base mensuelle par variété** ciblée au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland	
	Paulared
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.	

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **mercredi 11 janvier 2017 si les inventaires sont disponibles, sinon le comité sera reporté au 16 janvier 2017 à 13 h par conférence téléphonique**, dans le but de rediscuter des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2016

Décision du 30 août 2016 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,065 \$ la livre ou 2,73 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,09 \$ la livre ou 3,78 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives * Le prix de base a été établi à 0.058 \$/lb ou 2.44 \$/minot de 42 livres De plus, <u>une bonification de 0.002 \$/lb</u> est offerte pour couvrir les besoins de Lassonde en pommes du Québec pour ses produits commercialisés dans la province et ce, sur un volume maximum de 20 millions de livres.	Tardives 0,1125 lb ou 4,73 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,0950 lb ou 3,99 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement)	Tardives 0,1125 lb ou 4,73 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,0950 lb ou 3,99 \$ le minot de 42 livres (pour les pommes provenant du déclassement)

* **Message de A. Lassonde inc : En raison du faible volume reçu à notre usine de Rougemont cet automne, A Lassonde a pris la décision d'appliquer la bonification de \$ 0.002 / lb sur l'ensemble des volumes reçus. Nous tenons à remercier tous les producteurs qui nous ont approvisionner cet automne.**

POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

Loblaws « pour la bannière Maxi » a décidé de poursuivre son projet de pomme moche cet automne par la commercialisation d'une pomme **naturellement imparfaite**. Les pommes qui seront commercialisées seront **des pommes à l'état frais de catégorie commerciale** avec une norme de fermeté minimale qui sera de ½ livre inférieure aux standards de Pommes Qualité Québec soit :

FERMETÉ MINIMALE POUR LES POMMES IMPARFAITES PROJET LOBLAWS « bannière Maxi »	
Variété	Fermeté
Spartan, Empire, Honeycrisp	12,5
McIntosh et autres variétés tardives	11,5
Gala	11,0

Les pommes qui seront commercialisées seront des pommes à l'état frais de **catégorie commerciale**.

Le 18 août 2016, le comité a décidé d'établir le **prix minimum à 10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention. Les producteurs de pommes du Québec et l'Association des Emballeurs de pommes du Québec apporteront les ajustements nécessaires à la Convention de mise en marché.

LISTE DES AGENTS AUTORISÉS AU 8 DÉCEMBRE

Liste complète : <http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/12/Agents-autorises-08-12-16.pdf>

INFO-MARCHÉS – pommes

Vous trouverez ci-dessous un lien sur les prix du marché (Info-marchés).

<http://producteursdepommesduquebec.ca/mise-en-marche/informations-marches/>

DONNÉES D'ENTREPOSAGE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2016

Pour prendre connaissance des données d'entreposage au 1^{er} décembre 2016, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

http://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/Donnees-entreposage_Decembre-2016.pdf

Bonne journée!

Daniel Ruel, agr.
Les Producteurs de pommes du Québec